
Comment on peuple les Ecoles dites Libres.

Numéro d'inventaire : 1978.03679

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Ligue française de l'Enseignement (3, rue Récamier Paris)

Imprimeur : Imprimeries réunies (Société Coopérative)

Date de création : 1950

Description : Brochure agrafée.

Mesures : hauteur : 240 mm ; largeur : 154 mm

Notes : Brochure dénonçant les pratiques de recrutement des élèves par les écoles privées. Elle comporte plusieurs parties : - Pressions sur les familles pour les détourner de l'Ecole publique - Pressions sur les employés, fermiers et commerçants - Action dans le domaine social - Manifestations plus générales pour combattre l'Ecole publique - Quelques exemples de fanatisme - La gémiation - Refus de sacrements ou de catéchisme - La question du catéchisme - Dans l'Union française. Brochure annotée au crayon.

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 23

Sommaire : Avant-propos

COMMENT
ON PEUPLE
les Ecoles dites Libres

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT
3, Rue Récamier, PARIS

-- 5 --

Le témoignage de M. l'Inspecteur général

La Commission d'Etudes des problèmes scolaires a entendu un rapport de M. l'Inspecteur Général Poirier. Le journal « Le Monde », n° du 14 décembre 1950 publie à ce sujet l'information suivante :

« Il est incontestable, conclut le rapport, que dans certaines régions les effectifs de l'enseignement libre sont grossis ou maintenus par la contrainte morale. ... Cette contrainte est d'abord d'origine sociale ; elle est le fait... de gros propriétaires fonciers agissant sur les petits paysans du village ou du bourg, et surtout sur les paysans de leurs domaines ; elle provient, aussi, de certains éléments du clergé — des incidents récents le prouvent — qui interprètent certains articles du code canonique et certaines encycliques de Pie XI non comme une recommandation pour les parents chrétiens d'envoyer leurs enfants à l'école libre, mais comme une interdiction pour ces parents, sous les plus graves peines spirituelles, d'envoyer leurs enfants à l'école publique ».

**

L'Eglise engage la lutte au nom de la « liberté ». Voyons comment cette liberté est respectée.

A. - Pressions sur les familles pour les détourner de l'Ecole publique

Extraits de « La Tribune » des Fonctionnaires » du 25-10-1946.

Le 9 octobre 1943.

Maman d'une fillette de 5 ans, j'ai cru de mon devoir de la confier à l'école publique de filles. Le 17 octobre dernier, dans son prêche, le curé de Sainte-Geneviève, Tannière, me désignait comme un motif de scandale dans la commune. Il a dit qu'il désirait que je sois punie dans ce monde ou dans l'autre. Mon Mari m'avait assurée de son désir formel de voir notre fillette fréquenter l'école publique. Je vous demande protection, puisque mon mari, prisonnier, ne peut rien faire pour moi. (Compte rendu des débats à la Consultative, 29 mars 1945. Journal Officiel, p. 352-353).

**

— 6 —

Cette lettre émane du curé de Saint-Victor-d'Epine (Eure), et elle est adressée à l'une de ses ex-paroissiennes qui relève de maladie.

Ladite ex-paroissienne a eu l'audace d'envoyer sa fille, jusqu'alors élève de l'école libre, sur les bancs de la « Laïque ».

« Vous êtes déjà bien éprouvée, et cet acte que vous faites ne sera certes pas pour vous attirer les bénédictions du bon Dieu ; cela me fait craindre, au contraire, de nouvelles épreuves pour vous et votre famille. (« Franc-Tireur », janvier 1946).

❖

Celle-ci provient de la Mayenne ; elle est adressée à l'instituteur par un père d'élève :

« Monsieur,

« J'en vois les enfants chercher l'eurs safair car nous sommes forcé dans voyer les filles à l'école libre. On les envoie à Ch..., sarses bien le contraire de mais idée.

« Toutes mes salutations ».

X...

❖

A Saint-S... (Ile-et-Vilaine). — Le prêtre apprend que la petite P... allait être envoyée à l'école publique. Il passe chez les Parents, les tance d'importance, emmène à « son » instituteur le petit frère qui pourtant fréquente l'école publique. Pour avoir la paix, (sic)... les parents envoient leur fille à l'école privée.

Le curé s'adresse, généralement, à la mère ; les pressions sont renouvelées au confessionnal. Des discussions parfois violentes entre le mari et la femme sont les tristes conséquences des conseils du prêtre lorsque le mari ne veut pas céder. Entre autre, deux familles S... et M... de Saint-S... en ont fait la pénible expérience.

❖

A. L... (Finistère). — Avant l'ouverture de l'école privée de garçons, le recteur et plusieurs séminaristes ont parcouru la commune en tournée de racolage. Il fallait s'attendre à une perte des deux tiers des effectifs au maximum.

Le jour de la rentrée on enregistre : matin, 12 élèves à la laïque, 24 l'après-midi, le lendemain 36. Mais le curé et un séminariste postés sur les routes menant à l'école publique prennent les noms des résistants. L'après-midi les parents reçoivent la visite du maître incontesté de la commune qui les menace d'expulsion à la Saint-Michel. Ces visites du curé et du propriétaire réduisent les résistances et c'est la victoire de l'école dite libre.

❖

En 1949, un cantonnier des L... (Vendée), et dont la fillette fréquentait depuis qu'elle était en âge de le faire, l'école publique mixte de cette commune, obtient son changement pour R... où il n'y a plus d'école publique depuis près de trente

— 7 —

années. Dès son arrivée dans sa nouvelle résidence, le père de famille écrit à l'Inspection Académique pour demander la réouverture d'une classe publique à la R...

L'Inspecteur Primaire va examiner la situation sur place. Il n'y a plus rien de disponible : les logements, les salles de classe des deux anciennes écoles publiques, tout a été occupé peu à peu. Et les occupants manifestent bruyamment leur intention de ne pas se laisser déloger. L'Inspecteur Primaire s'en va, après avoir demandé à la Mairie qu'on libère et qu'on nettoie une salle de classe, et qu'on la regarnisse d'un peu de mobilier et de matériel.

Les choses en sont restées là ; quelques jours après, le père de famille envoyait à l'Inspection Académique une seconde lettre déclarant qu'il s'était trompé dans la première, et que c'est à l'école libre qu'il entendait mettre sa fille !

❖

L'action des milieux religieux, en particulier des « bonnes sœurs », n'exerce surtout sur les mères de famille.

M. B..., fonctionnaire, venant du Midi et muté dans le Morbihan, mal renseigné sur l'école publique, confie sa fille au Couvent de F... Ayant réalisé la situation il réagit et répare son erreur, retire sa fille du couvent et la met à l'école publique.

Visite des religieuses à la famille et interdiction aux élèves de l'école privée de jouer avec leur ancienne camarade. A leurs parents les religieuses déclarent : « Ne laissez pas vos filles jouer avec Mireille, elles seraient débauchées. »

❖

Le C... Marie-Anne et Monique, de Le F... (Morbihan), demandent à être admises à l'école publique. Elles y viennent le mercredi 11 février 1948 au matin. Dès l'après-midi, trois religieuses (la supérieure, l'infirmière et l'institutrice) rendent visite à la famille. Le père se cache, ne voulant pas les voir. A la maison la mère pleure.

Le jeudi matin 12 février, les fillettes reviennent à l'école publique où avaient lieu des cours d'enseignements ménagers : elles racontent la visite, mais, affirment les enfants, « nous ne retournerons pas chez elles ».

Le jeudi après-midi 12 février : onze religieuses envahissent la maison. Les enfants s'enfuient dans les champs poursuivies par des religieuses. Monique, rattrapée dans un vieux chemin, promet, au milieu des sanglots de se rendre à l'école confessionnelle.

Résultat. — Le vendredi matin 13 février la plus grande des fillettes vient déposer avant le jour ses livres à l'école publique, et retourne à l'école privée, où sa petite sœur l'accompagne.

❖

Deux fillettes : L... Thérèse et Lucienne, de Le F... (Morbihan), viennent à l'école publique le 15 novembre 1948 après-midi. Aussitôt, visite des religieuses à la famille. N'ayant pas obtenu satisfaction, celles-ci retournent le soir.

Le 16 novembre au matin les fillettes retournent à l'école privée.

❖